

Délibération n°2023-072 du 31 mai 2023
Portant sur la convention tripartite d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre
« Les Ateliers de la Mine », la commune de Lavaveix-les-Mines, la CCMCA

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-245 portant sur une convention tripartite d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, la commune de Lavaveix les Mines et l'Association « Les Ateliers de la Mine » ;

Vu cette convention signée le 15/01/2020 et son avenant n°1 signé le 13 janvier 2022 qui fixe la date de fin de la convention au 31/12/2022 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la CCMCA, la commune de Lavaveix-les-Mines et l'Association « Les Ateliers de La Mine » en date du 30 novembre 2022 prorogeant ladite convention jusqu'au 30 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de poursuivre cette collaboration riche en terme de développement et rayonnement du territoire,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la nouvelle convention tripartite d'objectifs et de moyens 2023-2026, jointe à la présente délibération ;
- VALIDE les modalités de financement proposées ;
- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023

Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

Accusé de réception en préfecture
023-200067693-20220531-2023-072-DE
Date de réception : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61